

# Castella

## Infos

## Locales



Janvier 2021 n°10

### Le mot de Madame Le Maire

Chères concitoyennes et chers concitoyens

2020 quelle histoire !

Un virus découvert en Chine en toute fin d'année 2019, se répand très rapidement à Wuhan. Les autorités chinoises tardent à alerter de l'importance de l'épidémie. Janvier correspond au début de la période du nouvel an chinois, et de fait ce sont plusieurs milliards de déplacements à travers la planète jusqu'en février. Ça y est, la machine infernale est lancée, les premiers cas de contamination sont connus en France. Un rassemblement à Mulhouse, un match de football en Italie, c'est l'escalade, la pandémie est inévitable. En France, nous sommes en pleine période électorale, la fin de la campagne est perturbée, mais le gouvernement maintient le premier tour. Conséquence, une grande abstention et des résultats faussés. Quelques jours après, les autorités décrètent le confinement total du pays. L'économie est stoppée, nos écoles sont fermées, tout s'arrête. Il faut attendre le mois de mai pour commencer à retrouver une vie « normale », mais les spécialistes l'avaient prédit, si les gestes barrières ne sont pas pris au sérieux, il y aura une deuxième vague ; nous y sommes et retour au confinement puis au couvre-feu.



Tous les pays espéraient un vaccin efficace pour pouvoir vaincre cette pandémie. Les laboratoires se sont lancés dans une course effrénée tellement les enjeux financiers sont importants. Aujourd'hui la vaccination a commencé. Souhaitons que, malgré sa lenteur, elle soit efficace pour enrayer ce virus.

A Castella, un nouveau conseil municipal a été mis en place, j'ai été élue et je vous en remercie. Malgré la pandémie, nous avons continué à travailler. Le chantier de réfection de l'assainissement et de l'extension de la salle des fêtes est légèrement retardé mais toujours d'actualité. Nous avons prévu pour 2021 un aménagement dans la cour de l'école, ainsi que la mise en place de la défense incendie sur toute la commune. Ce seront 5 bornes incendies et 3 citernes souples qui devraient être installées. Des dossiers de demande de subvention ont été déposés. Notre école au sein de notre regroupement intercommunal se porte bien (54 enfants) dans le respect des mesures sanitaires. Le nouveau directoire de la communauté d'agglomération est au travail et a déjà engagé le chantier de mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères.

En attendant des jours meilleurs, l'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2021.

Prenez soin de vous !

Corine LECOURT-BARTHEROTTE

## Projets 2021

Nous avons décidé l'an passé d'effectuer des travaux à la **salle des fêtes** mais la crise sanitaire a bousculé le calendrier et nous allons donc les réaliser cette année. Pour mémoire il s'agit de refaire l'assainissement qui nous a causé quelques soucis ces derniers temps. De plus il est prévu de construire une extension pour le stockage des tables et chaises afin de libérer de l'espace dans la grande salle et dans la salle du club des aînés.

Un autre projet programmé cette année, sera l'aménagement de **la cour de l'école** pour la rendre plus accueillante et sécurisante. Les jeux qui dataient de plus de 20 ans seront remplacés par des jeux plus colorés implantés sur un sol amortissant permettant une utilisation par tous temps.



Nous avons bien entendu demandé des aides financières de l'état et du département. Nous avons déjà obtenu l'aide de l'état pour 40% du coût.



Enfin un autre grand chantier va voir le jour et consiste à se mettre en conformité avec la législation, c'est **le schéma de défense contre l'incendie**. En effet, plus aucune construction ne peut être réalisée sur une parcelle qui n'est pas protégée contre l'incendie, c'est-à-dire à moins de 400m d'un point d'eau. Mais le conseil municipal n'a pas souhaité en rester là et a décidé de faire en sorte que tous les hameaux qui ne font pas partie des zones urbanisées de notre nouveau PLU soient eux aussi protégés. Malheureusement les habitations isolées ne seront pas prises en compte mais souvent ces maisons disposent d'une piscine qui permet d'aider les pompiers à obtenir une réserve d'eau. De fait, ce ne sont pas moins de 5 poteaux incendies et 3 citernes souples qui seront déployés. Un poteau incendie, qui est la solution la plus simple, ne peut être installé que lorsque la canalisation du réseau d'adduction le permet. La mise en place des citernes souples sera plus compliquée car nous devons acquérir une petite parcelle de terrain pour leur implantation. Nous avons aussi bien entendu demandé une aide de l'état pour ces travaux.

## Ordures ménagères et redevance incitative



Qu'est-ce que c'est la « redevance incitative » ?

C'est le fait de payer ses ordures ménagères en fonction de la quantité produite. Les ménages produisant peu de déchets ménagers ultimes payent moins que ceux qui en produisent plus.

La loi de transition énergétique adoptée le 17 août 2015 prévoit une augmentation des taxes environnementales de 24 €/tonne actuellement à 64 €/tonne en 2025. Il est donc impératif que nous réduisions TOUS notre quantité d'ordures produites.

La communauté d'agglomération va donc progressivement passer à la REDEVANCE INCITATIVE. L'année 2023 sera une année test où vous recevrez votre TEOM (sur la feuille d'impôt foncier) pour la dernière fois, mais aussi une évaluation de votre redevance en fonction du volume de déchets non valorisés (déchets ménagers). Cette redevance sera payée par l'occupant de l'habitation et non par le propriétaire comme c'est le cas actuellement.

Des containers enterrés ou semi-enterrés seront peu à peu installés sur le territoire de la commune, en remplacement des containers actuels. Le container destiné aux ordures sera muni d'une puce et les habitants disposeront d'un badge pour l'ouvrir ; chaque ouverture du container sera comptabilisée. La part fixe de la redevance incitative prendra en charge un nombre limité de dépôt d'ordures ménagères ; la part variable, quant à elle, facturera les ordures ménagères produites au-delà de la part fixe.

Chacun devra donc veiller à encore mieux trier, recycler les verres via les containers appropriés, recycler les journaux et magazines, utiliser un composteur pour ceux qui disposent d'un jardin. Tout cela afin de diminuer la quantité d'ordures ménagères.

Pensons à notre terre, recyclons correctement.

## Collecte gratuite des encombrants

Un ramassage gratuit des encombrants (meubles, ferraille, gros électroménager, etc.) est organisé sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération tous les trimestres.

Prendre rendez-vous au **0 801 902 182** (appel gratuit) du mardi au vendredi de 9h à 12h.



Cette collecte en porte-à-porte est réservée aux objets volumineux ou lourds qui ne peuvent être transportés dans une voiture personnelle.

Pour le reste, il convient de se rendre dans l'une des 4 déchetteries qui sont ouvertes (sauf les jours fériés) :

- A Villeneuve-sur-Lot, Le Lédat et Sainte-Livrade-sur-Lot, du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- A Laroque Timbaut, du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

### Rappel:

Le fait de jeter des encombrants en dehors de la période prévue et sans s'être inscrit est passible d'une amende de 68 à 1500 € par objet. Il en est de même pour toute personne déposant un encombrant ou un sac à côté des bornes de collecte.

## Panneau Pocket Soyez ALERTÉ, PRÉVENU, INFORMÉ.

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre Commune s'est équipée de l'application GRATUITE **PANNEAUPOCKET** Déjà 83 familles y ont adhéré. Téléchargement pour votre mobile ou tablette sur AppStore, PlayStore, AppGallery (rechercher PanneauPocket). Consultable aussi sur Internet (<http://app.panneaupocket.com/>)



## Rappels

<p><b><u>Bruits</u></b></p> <p>À quelle heure pouvez-vous faire des travaux chez vous ?</p> <p><b>USAGE EXCLUSIVEMENT AUTORISÉ</b></p> <p>en semaine → 8h30-12h • 14h-19h30</p> <p>samedi → 9h-12h • 15h-19h</p> <p>dimanche / jour férié → 10h-12h</p> <p>CASTELLA</p> <p><i>Pour la tranquillité de chacun et de tous, je respecte !</i></p>	<p><b><u>Tri sélectif</u></b></p> <p><b>TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT</b></p> <p>UNE QUESTION ? Contactez votre animateur de tri au 05 53 71 96 51 / animateurs@grand-villeneuvois.fr</p> <p>Un doute ? Flashez-moi pour télécharger l'application Guide du tri <a href="http://www.grand-villeneuvois.fr">www.grand-villeneuvois.fr</a></p> <p><b>Télécharger le guide du tri sur :</b> <a href="http://www.grand-villeneuvois.fr/brochures/guide-du-tri-2019">http://www.grand-villeneuvois.fr/brochures/guide-du-tri-2019</a></p>
--	--



## Élagage

Lorsque les branches d'un arbre commencent à atteindre une ligne électrique ou téléphonique, l'élagage est non seulement obligatoire, mais urgent. L'obligation d'élaguer appartiendra au propriétaire de l'arbre. Le propriétaire de l'arbre devra faire élaguer lui-même son arbre. Toute intervention à proximité d'une ligne électrique doit être réalisée après l'autorisation d'ENEDIS, pour des raisons évidentes de sécurité.

## **Centrale photovoltaïque au sol**

Un projet privé de centrale photovoltaïque au sol est envisagé sur le territoire de la commune, au lieu-dit « Plaine de Louyet » (sur la D 212). Une surface de 20 hectares sera nécessaire pour cette installation.

La société Reden Solar a déposé la demande de permis de construire le 09 décembre 2020.

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont émis un avis défavorable à ce projet (9 voix contre, 2 abstentions). Cet avis est consultatif et non déterminant.

Après instruction d'une durée inconnue, une enquête publique aura lieu. Au cours de cette enquête, tout le monde pourra s'exprimer soit directement auprès du Commissaire Enquêteur, soit par courrier adressé au même Commissaire Enquêteur. L'avis d'enquête publique (dates, lieu) sera affiché en Mairie dès qu'il sera disponible.

## **Associations :**

### **Club des aînés**

Réunion du club tous les jeudis après-midi pour divers jeux (*belote* ...) dès que la situation sanitaire le permettra. Contact : Régine Beq 05 53 68 81 28

### **Loisirs et bien être- Les veillées d'antan**

Nous tenons à remercier la municipalité de sa confiance et de sa réactivité qui nous a permis de reprendre les séances de yoga pendant un petit mois avant d'être à nouveau confinés. Nous souhaitons la bienvenue aux deux nouvelles qui ont rejoint notre groupe.

Les Veillées d'Antan nous réunissaient pour la dernière fois le 8 février 2020 avec douze irréductibles et quelques "petits nouveaux" que nous espérons retrouver dès que possible. Nous rappelons que ces veillées sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent passer un moment de convivialité une fois par mois.

Contact : Maryse Debot 06 72 90 89 34

### **Comité des fêtes**



Une année bien morose, mais dès que la situation le permettra nous reprendrons nos activités. Soirées théâtres, spectacles, randonnées, repas à thèmes ...

Contact : Yannick Carré 06 42 38 89 96

### **Parents d'élèves APE du RPI**

Spectacles, loto, marché de Noël, fête des écoles...

Contact : Fabien Missud 06 16 19 32 01 / Facebook : Ape-Rpi-47340

### **Bibliothèque, salle de la mairie. Nouveaux horaires d'ouverture :**

A partir du mois de septembre 2020, les jours et horaires d'ouverture au public de la bibliothèque ont changé. De nombreux livres pour enfants, BD, romans et autres ouvrages à emprunter ou à consulter, vous attendent, tous les lundis de 16h30 (sortie des écoles) à 17h30.

Jackie et Claudie vous souhaitent bonne lecture à tous. 06 74 42 09 35



### **Pétanque : terrain à la salle des fêtes**

Dès les beaux jours et dès que la situation le permettra rendez-vous sur le terrain.

Contact : Didier Simonet 06 95 39 96 38

**Toutes les équipes vous souhaitent une très belle année 2021 :** santé, bonheur et joie partagée avec celles et ceux qui vous sont chers. Et surtout prenez grand soin de vous et de vos familles.

Rédacteurs : Corinne, Bruno, Sabine, Didier S., Josy et Jean-Paul